ACADÉMIE
DE BORDEAUX

Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général – Pôle DRRH
Direction de l'encadrement, des personnels administratifs, techniques, de laboratoire, de santé et sociaux

Bordeaux, le 29 janvier 2024

DRRH / DEPAT/ SARH
Affaire suivie par :
Romain Marcillac
Virginie Landes
Géraldine Eberhard
Philippe Castets
Tél : 05 57 57 35 58
Mél : ce.detachement-aae@ac-bordeaux.fr

La rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine
rectrice de l'académie de Bordeaux
Chancelière des universités

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement du second degré
Mesdames et messieurs les enseignants du premier degré
S/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'académie, Directeurs académiques des services départementaux de l'Education nationale

Réf à rappeler:
DRRH/DEPAT n° 2024 - 04

Objet : appel à candidature pour le détachement des personnels enseignants du premier et du second degré, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale (Psy-EN) dans le corps des attachés d'administration de l'Etat au titre de la rentrée scolaire 2024/2025

Pièce jointe :

- Annexe 1 : formulaire de candidature
- Annexe 2 : fiche information RH

Dans le cadre du plan pluriannuel de requalification des postes de la filière administrative, le Ministère prévoit un dispositif permettant de faciliter le détachement de personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'Education nationale (PSY-EN) volontaires pour exercer dans le corps des attachés d'administration. Ces dispositions sont inscrites au BO N°14 du 7 avril 2022 qui peut être consulté via le lien ci-dessous : https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo14/MENH2206688J.html

I – Le calendrier et les modalités de candidature et de sélection

La campagne de candidature est ouverte du 29 janvier au 16 février 2024. Les candidatures qui seraient incomplètes ou adressées après la date de clôture du 16 février 2024 ne seront pas étudiées.

Cette campagne est réservée aux personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'Education nationale (PSY-EN) titulaires d'un poste dans l'académie de Bordeaux.

Compte tenu du respect des règles de gestion propres aux personnels enseignants, notamment celles liées au respect d'une certaine ancienneté en activité d'enseignement, les candidatures présélectionnées seront soumises à l'avis préalable de l'autorité de gestion compétente avant les auditions. La liste des candidats retenus sera transmise à la DGRH pour la validation finale.

Le dossier de candidature, constitué du formulaire joint en annexe 1 à renseigner, d'un CV et d'une lettre de motivation, est à renvoyer exclusivement à l'adresse ce.detachement-aae@ac-bordeaux.fr.

Une première phase de sélection aura lieu sur dossier entre le 19 février et le 08 mars 2024.

A l'issue de cette première phase, les enseignants sélectionnés se verront proposer une deuxième phase de sélection sous la forme d'un entretien de recrutement qui se déroulera entre le 15 et le 30 mars 2024.Les candidats retenus recevront une convocation.

Pour information au cours de la campagne 2022/2023, 55 dossiers de candidature ont été transmis, 18 enseignants ont été reçus en entretien de recrutement et 5 ont été retenus et affectés.

Pour la rentrée 2024, 7 postes pourront être proposés.

II – La période de détachement

Les enseignants retenus à l'issue des deux phases de sélection se verront proposer :

1. Une affectation dans leur académie d'origine à compter du 01/09/2024.
2. Une affectation sur un poste d'attaché en établissement scolaire ou en service académique, selon le choix formulé d'univers professionnel.

Les métiers en EPLE sont ceux de SG d'EPLE, de gestionnaire délégué auprès du SG d'EPLE ou de fondé de pouvoir.

Les métiers en services déconcentrés sont ceux d'attaché expert sur un domaine d'activité juridique, financier administratif ou adjoint au chef de bureau.

3. Une formation à l'IRA de Nantes (il est également possible d'émettre un vœu d'affectation sur l'IRA de Bastia).
4. Un détachement d'une année dont le renouvellement sera étudié en fonction du souhait exprimé 3 mois avant la fin du détachement.

Une fiche d'informations RH est jointe en annexe 2, afin de vous apporter des précisions sur les métiers et les missions de l'attaché d'administration de l'état, les modalités de candidature et de sélection, ainsi qu'une FAQ relative à la période de détachement.

En vous remerciant de bien vouloir informer les personnels placés sous votre autorité.

Pour la Rectrice et par délégation
Le secrétaire général
Pour le secrétaire général et p.a.
Le secrétaire général adjoint
délégué aux relations ~~et~~ ressources humaines

Philippe MICHELI

5, rue Joseph de Carayon-Latour CS 81499
33060 Bordeaux Cedex
Tél : 05 57 57 35 58

Dispositif ouvert aux personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale

Candidature pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'Etat (AAE) par la voie du détachement

Académie de Bordeaux

Année scolaire 2024-2025

Formulaire à transmettre par le/la candidat(e), avec un curriculum vitae et une lettre de motivation par courriel à l'adresse suivante : ce.detachement-aae@ac-bordeaux.fr entre le 29 janvier 2024 et le 16 février 2024

Je soussigné(e) (nom – prénom) me porte candidat(e) pour accéder, par la voie du détachement pour un an, au corps des attachés d'administration de l'Etat (AAE) à compter du 1er septembre 2024 et joins au présent formulaire les documents demandés[1]. Dans le cas où ma candidature serait retenue, je confirme avoir été informé(e) qu'il m'appartiendra de solliciter, trois mois avant la fin du détachement, soit ma réintégration dans mon corps d'origine soit le renouvellement de mon détachement dans le corps des AAE.

Situation administrative actuelle :

Corps actuel :

☐ Professeur certifié ☐ Professeur d'éducation physique et sportive ☐ Professeur agrégé

☐ Professeur de lycée professionnel ☐ Professeur des écoles ☐ Professeur de chaire supérieure

☐ Conseiller principal d'éducation ☐ Psychologue de l'éducation nationale

Établissement d'affectation actuel (nom de l'établissement – ville) : .....
.....
Ancienneté détenue dans le corps enseignant :……

Période de formation à l'Institut régional d'administration (IRA) :

Dans le cas où votre candidature serait retenue, vous vous engagez à suivre une formation (quatre semaines de formation en septembre 2024, 4 semaines en mars 2025 puis deux semaines en juin 2025) au sein de l'IRA de rattachement de l'académie : IRA de Nantes (il est également possible d'émettre un vœu d'affectation sur l'IRA de Bastia).

Souhaits concernant l'affectation en qualité d'AAE :

- Veuillez indiquer le ou les univers professionnels que vous souhaitez intégrer en cochant la case concernée :

☐ Établissement Public Local d'Enseignement (collège – lycée – lycée professionnel)

☐ Services déconcentrés (Direction des services départementaux de l'éducation nationale – Rectorat)

- Souhait de département d'affectation du poste d'AAE au sein de mon académie actuelle :

…….....
……
……

Date et signature de l'agent : Date, cachet et signature de l'autorité hiérarchique de l'agent :

ACADÉMIE DE BORDEAUX
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
Pôle des relations et ressources humaines
Service d'appui aux ressources humaines
Bureau SARH 2 - Conseil en gestion des carrières et parcours professionnels

Fiche Info'RH

Info'RH 04 Mise à jour le 30/11/2023

Le détachement des enseignants, CPE et PsyEN dans le corps AAE

- **La note de service ministérielle** parue BOEN n° 14 du 7 avril 2022

- **Le métier et les missions de l'Attaché d'Administration de l'Etat (AAE)**
- **Disposer des informations régissant le statut du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat (CIGEM) :**
  - Le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 : https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000024683056
- **S'informer sur les missions des attachées d'administration (AAE) :**
  - La fiche métier : https://www.education.gouv.fr/le-metier-d-attache-d-administration-4826
- **Disposer de visibilité sur les types de postes, activités et compétences mobilisées que peuvent occuper des AAE :**
  - Le répertoire des métiers de la fonction publique (RMFP)
  - Un exemple de poste : Secrétaire général d'EPLE
  - Un exemple de poste : Gestionnaire délégué auprès du secrétaire général d'EPLE

- **La candidature et la sélection**
- La candidature correspond à une véritable aspiration et à un projet d'évolution professionnelle ayant fait l'objet d'un travail de validation préalable approfondi.
- **La sélection se fait en deux étapes :**

I. L'étude de la candidature :

- La première sélection se fait sur l'étude du CV et de la lettre de motivation.

II. L'entretien de sélection :

- Le jury de sélection est composé de cadres de l'Education nationale des services académiques et des EPLE ;
- L'entretien **vise à tester la cohérence du projet, la connaissance du métier et de ses attendus :**
  - La capacité du candidat à expliciter son projet à court et moyen terme et à exprimer un intérêt porté à la fonction ;
  - La connaissance des fonctions et de l'environnement professionnel d'un AAE en EPLE et en service académique ;
  - Le positionnement en tant que cadre sachant animer, organiser, travailler en équipe ;
  - L'aptitude à instruire des dossiers et les sécuriser, à rendre compte et être force de proposition.
- **Les rapports de jury du concours interne AAE permettent d'identifier les attendus d'un jury durant l'entretien**

- **Les questions les plus fréquentes**
- **Quelle sera ma situation administrative** ? Les agents retenus sont détachés dans le corps des AAE ils sont rémunérés et gérés par le rectorat. Dans ce cadre, ils bénéficient du principe de la double carrière. Ils sont soumis aux obligations règlementaires de service (horaires et congés) du corps d'accueil. Le détachement est prononcé pour une année minimum à l'issue de laquelle l'agent se prononce sur une réintégration dans le corps d'origine ou une prolongation de détachement sur le poste occupé (4 ans supplémentaires). Au bout de 2 ans de détachement, il est possible de demander une intégration dans le corps AAE.
- **Quel sera ma rémunération ?** Au niveau indiciaire, le détachement s'effectue à indice égal ou immédiatement supérieur. Au niveau indemnitaire, les personnels détachés perdent les indemnités afférentes à leurs fonctions d'enseignants mais perçoivent celles dont bénéficient les AAE : SFT, IR (indemnité de résidence) et IFSE dont le montant est fonction du poste occupé et déterminé au taux plancher fixé par l'académie.
- **Quelle sera mon affectation ?** Un agent retenu est affecté dans son académie d'origine. Il est affecté à compter du 1er septembre sur un poste correspondant à son vœu professionnel (service déconcentré ou EPLE) selon les postes disponibles tout en tenant compte du vœu départemental formulé. Les postes à pourvoir ne sont pas connus au moment de l'ouverture de la campagne.
- **Quel sera mon poste ?** L'agent retenu sera affecté sur un poste en EPLE d'adjoint gestionnaire ou de délégué de gestion ou de fondé de pouvoir, ou en service déconcentré sur un poste d'attaché expert sur un domaine (juridique, financier, administratif) ou sur un poste d'adjoint au chef de bureau.
- **Quelle sera mon affectation si je réintègre au bout d'un an ?** Si à l'issue de la première année, l'agent demande sa réintégration dans son corps d'origine, il est affecté dans l'école ou l'EPLE d'exercice avant détachement.
- **Quel accompagnement est prévu ?** Une formation spécifique de 10 semaines est dispensée à l'Institut Régional d'Administration de Nantes durant la première année. Un accompagnement est également assuré par un tuteur.